



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi —que le Département Urbanisme est saisi— que le Gouvernement est saisi- d'une demande de:
permis d'urbanisation — modification de permis d'urbanisation – permis d'urbanisme – permis d'urbanisme de constructions groupées— certificat d'urbanisme n°2

Les demandeurs sont Mrs Jeremy et Thomas Wiertz demeurant à 4840 Welkenraedt – Rue de l'Yser, 17

Le terrain concerné est situé à 4710 Lontzen, Rue Mitoyenne, 278A (1 à 3) et 278B et cadastré Div I Sect E N° 258F et 258D

Le projet consiste en la transformation d'une maison d'habitation en 4 logements et présente les caractéristiques suivantes :

D.VIII.13 : Décision du collège communal.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article – D.IV.40 – R.IV.40-1 – D.VIII.13 – du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête publique à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 19h.
- le 20/02/2025 jusqu'à 20 heures;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Hompesch téléphone : 087/89 80 57 mail : manuela.hompesch@lontzen.be.

L'enquête publique est ouverte le 20/02/2025 et clôturée le 06/03/2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen
- par mail : manuela.hompesch@lontzen.be
- remises à Mme Hompesch dont le bureau se trouve rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : 3591 Wiertz

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Hompesch ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen, le 06/03/2025 à 11h

Lontzen, le 13/02/2025

Le Directeur général,
M. STANER

Par le Collège :



Le Bourgmestre,
P.THEVISSSEN